

Communication N° 32 - 2011 au Conseil communal

Séance du 14 décembre 2011

"Pully de lumière" Plan directeur de l'éclairage public (PDEP)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 5 novembre 2011, votre Conseil a adopté le préavis N°16-2011 "MAREP", octroyant ainsi à la Municipalité un crédit de CHF 535'000.00 pour la mise en place de mesures accélérées de réduction de la consommation d'énergie de l'éclairage public, soutenues financièrement par la Confédération.

La présente communication a pour but de vous informer que le plan directeur de l'éclairage public (ci-après PDEP), dont les mesures décrites ci-dessus sont extraites, est désormais disponible au format numérique sur le site internet de la Ville de Pully.

Pour rappel, le PDEP, accepté par la Municipalité lors de sa séance du 23 juin 2010 (D. 200.05.02.01), définit les lignes directrices à suivre au cours des 10 prochaines années afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'éclairage public à Pully.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



G. Reichen



C. Martin

Pully, le 14 décembre 2011